

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20260402-04	<u>Séance du 02 avril 2026 à 18h30</u> L'an deux mil vingt-six le deux du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 27 mars 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 03 avril 2026	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : - Ayant donné procuration : - Absents : - Ayant pris part au vote :	Résultat du vote : - Pour : - Contre : - Abstention :

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur du conseil municipal continue de s'appliquer au nouveau conseil jusqu'à ce qu'il soit revu.

Ainsi, afin de permettre la bonne gestion des affaires communales, Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de composer les commissions municipales suivantes :

- Personnel
- Finances
- Urbanisme
- Vie associative – Animation de la Ville

Conformément au règlement intérieur du conseil municipal (CHAPITRE II articles 7 et 8), « *le conseil municipal fixe à la proportionnelle le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront, à savoir : au maximum 5 pour la liste Seloncourt Avenir, 1 pour la liste Seloncourt Autrement* ». Chaque commission est présidée par le Maire.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose des 5 candidats pour chaque commission et sollicite les candidatures du Groupe Seloncourt Autrement.

COMMISSIONS	RESPONSABLE	ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
PERSONNEL			
FINANCES			
URBANISME			
VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE			

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de voter à main levée,
- **APPROUVE** la composition des commission municipales précisées dans le tableau ci-dessous.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**